

## Règlement interne réseau belge Fondation Anna Lindh

### **GOUVERNANCE DU RÉSEAU**

Le chef de Réseau, Jamal Youssfi (La Compagnie des Nouveaux Disparus), est désigné par le Réseau belge de la Fondation Anna Lindh pour agir en tant que chef du Réseau belge (pour 3 ans à partir du 1er janvier 2022). Le chef de Réseau belge rend compte au Réseau belge sur une base annuelle, en fournissant un compte rendu détaillé des finances et du contenu.

#### **La tête de Réseau :**

1. Agit en tant que coordinateur national du Réseau national belge.
2. Agit en tant que représentant national officiel de la Fondation en Belgique ;
3. Promeut le mandat de la Fondation en tant qu'institution euro-méditerranéenne établie pour renforcer la dimension régionale du partenariat euro-méditerranéen (Union pour la Méditerranée) dans les affaires sociales, culturelles et humaines (le troisième chapitre de la déclaration de Barcelone) ;
4. Gère l'adhésion au Réseau ; identifie les acteurs potentiels de la société civile active pour rejoindre le Réseau ;
5. Organise (en tant que Chef de Réseau ou partenaire) des activités et des événements interculturels en accord avec la mission du Réseau ;
6. Reçoit un soutien logistique du secrétariat de la Fondation Anna Lindh par le biais du programme de développement et de soutien du Réseau (NSDS) de la FAL pour organiser les réunions du Réseau (nationales et/ou régionales) et les activités de renforcement des capacités;
7. Contribue à l'élaboration des programmes annuels et triennaux de la FAL après avoir pris en considération les intérêts de son Réseau national et en accord avec le comité de réflexion;
8. Soutient et supervise la formation et le renforcement des capacités du Réseau national ;
9. Coordonne le travail de communication et de visibilité du Réseau de la FAL (par exemple en contribuant au contenu des pages du Réseau sur le site web de la FAL et sur les portails de médias sociaux) ;
10. Informe les membres des appels à proposition de la FAL et d'autres opportunités d'engagement des membres, en les guidant si nécessaire vers le processus de candidature ;
11. Facilite la recherche de partenaires de projet pour les membres (en interne ou parmi d'autres réseaux).

12. Participe aux différents événements de la FAL (ex. réunion annuelle des têtes de réseaux) lorsqu'il y est invité. Le Chef de Réseau doit s'assurer que les membres sont au courant des différents événements auxquels il/elle participe et recueillir la contribution des membres si nécessaire ;

13. Se coordonne avec le siège de la FAL sur une base régulière pour les mises à jour et le partage d'informations.

Le Chef de Réseau doit mener la coordination de manière transparente et démocratique. Cela signifie que le Chef de Réseau doit :

- Consulter régulièrement les membres de la FAL lors de l'élaboration des plans de travail annuels et chaque fois que le Secrétariat le demande ;
- Tenir les membres régulièrement informés des nouvelles et des développements stratégiques de la FAL ;
- Privilégiez les rencontres individuelles avec les membres et demandez régulièrement un retour d'information et sollicitez les leçons à tirer.
- Réaliser une évaluation des performances en consultant les membres par le biais d'une enquête d'évaluation en ligne. Les résultats de l'évaluation des performances seront partagés avec les membres du Réseau et le secrétariat de la FAL.

## **MISSION DU RÉSEAU NATIONAL**

La Fondation Anna Lindh gère le plus grand réseau d'organisations de la société civile impliquées dans la promotion du dialogue interculturel dans la région euro-méditerranéenne.

1. Le Réseau national assure la promotion du partenariat euro-méditerranéen au niveau national et international.
2. Le Réseau national contribuera au développement des priorités et des programmes de la Fondation, en partageant les visions entre les autres réseaux nationaux et avec le siège de la FAL.
3. Le Réseau promeut des activités communes au niveau national parmi les membres du Réseau, en accord avec les objectifs du plan d'action et de développement du Réseau, conçu dans le cadre du programme de soutien et de développement du Réseau de la FAL (NSDS).

En tant que membre du Réseau belge de la FAL, le membre s'engage à agir envers les autres membres de manière honnête et respectueuse. La diversité interne est appréciée et les membres s'efforcent d'utiliser le potentiel que représentent des origines, des expériences et des connaissances différentes. De plus, les membres s'engagent à communiquer avec tout autre membre du Réseau belge et international de la FAL et n'excluent personne sur base de son appartenance nationale/religieuse/ethnique/sexuelle ou autre.

## **ADHÉSION AU RÉSEAU NATIONAL**

1. Le Réseau national belge est indépendant et autonome.
2. Le Réseau National Belge est une structure permanente, faisant partie du Réseau de la Fondation Anna Lindh qui agit dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen.
3. Le Réseau est ouvert aux institutions, organisations et autres partenaires qui adhèrent aux principes et à la mission de la Fondation Anna Lindh tels que définis dans l'art. II.1 des statuts de la FAL, et qui travaillent sur la base de valeurs démocratiques, pluralistes et multilatérales.
4. Ses membres peuvent appartenir, en règle générale, aux catégories suivantes : ONG ; institutions publiques, y compris les autorités locales et régionales ; fondations publiques et privées "sans but lucratif" ; autres partenaires "à but lucratif" promouvant des activités "sans but lucratif" et des politiques de responsabilité sociale d'entreprise.
5. Le Réseau n'est pas ouvert aux partis politiques, aux organisations et aux projets appartenant à des partis politiques, ni aux particuliers.
6. Le Réseau national reflète la diversité de sa propre société civile et est invité à associer des partenaires impliqués dans les domaines thématiques de la FAL tels que définis ci-dessous : Relations internationales/culturelles, Patrimoine, Religion, Université et instituts de recherche, Droits de l'homme, Démocratie et développement communautaire, Arts, Jeunesse, Éducation, Genre, Environnement/développement durable, et Médias.
7. Le Chef de réseau conserve le droit de rejeter les demandes d'adhésion. Le Chef de Réseau peut exclure des membres qui ne respectent pas la mission et les valeurs de la Fondation Anna Lindh. Le Chef de réseau peut consulter le comité de réflexion dans cette décision. Les membres ne portent pas de responsabilité par rapport au rejet d'un autre membre.
8. La Tête de Réseau a le droit de limiter provisoirement la taille maximale du Réseau afin de le consolider et d'améliorer ses performances ;
9. L'adhésion au Réseau belge est gratuite et les membres intéressés font leur demande d'adhésion en ligne via le site Internet de la FAL [www.annalindhfoundation.org](http://www.annalindhfoundation.org). La validation peut se faire après une rencontre entre le membre intéressé et le Chef de Réseau.

## **VISIBILITÉ**

1. Le Réseau doit suivre les directives de communication de la Fondation Anna Lindh et utiliser le logo adapté du Réseau belge sur les activités de la FAL organisées par les membres du Réseau belge.
2. Le Réseau national belge dispose d'une page Facebook qui publie les nouvelles des membres et les opportunités disponibles pour les membres (et les non-membres).  
<https://www.facebook.com/annalindh.belgium>

3. Le Chef de Réseau compile et diffuse une lettre d'information électronique bimestrielle avec les appels FAL et d'autres opportunités pertinentes aux membres du Réseau et aux autres partenaires institutionnels.
4. La page officielle du Réseau belge est <http://www.annalindhfoundation.be>.